



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Légion d'honneur

Question écrite n° 39108

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur une demande formulée par les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale d'obtenir la Légion d'honneur. Il souhaiterait savoir si un tel projet est à l'étude et s'il envisage de faire des propositions en ce sens.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants partage pleinement l'objectif d'honorer les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Les commémorations exceptionnelles organisées pour le soixantième anniversaire du débarquement et de la Libération vont permettre de le faire avec une solennité particulière. Les nombreuses cérémonies nationales et internationales, en Normandie, en Provence, à Paris et sur l'ensemble du territoire, seront autant de temps forts au cours desquels un hommage particulier sera rendu par les pouvoirs publics et par la population. S'agissant de la proposition d'attribuer la Légion d'honneur à la totalité ou à la quasi-totalité des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, il convient de préciser que leur nombre s'élève actuellement à 600 000. Ce nombre doit être rapproché de celui de l'ensemble des décorés du premier ordre national, qui est de 110 000, et de celui des vétérans de la Première Guerre mondiale décorés au titre des décrets des 3 novembre 1995, 6 février et 12 juillet 1996, qui était de 3 000. Le ministre souligne que, dans le cadre des commémorations du soixantième anniversaire, un grand nombre d'anciens combattants, français et alliés, particulièrement méritants seront décorés de la Légion d'honneur. Ainsi, la nation remplira son devoir de reconnaissance envers ceux qui l'ont servie dans les heures les plus difficiles de son histoire.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39108

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3386

Réponse publiée le : 13 juillet 2004, page 5308